

MYTH OF MALHAM CUP

LE 31 JUILLET 2022

Organisée par le Yacht Club de Granville

Grade 4

AVIS DE COURSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.5 les règlements fédéraux,
- 1.6 les règles des classes « Corsaire » et Corsaire JOG

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront : disponibles à la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la Prescription Fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique en ligne, au plus tard le 30 juillet à l'adresse : <https://yachtclubgranville.com/national-corsaires-2022/>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse <https://yachtclubgranville.com/national-corsaires-2022/>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du signal d'avertissement jusqu'à la fin de la course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des Classes Corsaire et Corsaire JOG en règle avec leur autorité nationale et l'association nationale des Corsaire dont ils dépendent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- Armement de sécurité complémentaire : chaque bateau, francisé ou non francisé, doit posséder à son bord, en plus de l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur et par les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG, (Ceci modifie les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG) :

- Une chaîne d'ancre en acier d'une longueur de 5 mètres minimum et d'un diamètre de 6 mm minimum.
- Un tourmentin et/ou un foc n°1.
- Un système permettant la remontée à bord pour une personne tombée à l'eau, à poste.
- Une VHF (ASN non obligatoire), en état de fonctionnement.

- 4.2 Système de handicap : sans objet

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide,ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

· pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de conformité valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Yacht Club de Granville – BP 317 – 50403 GRANVILLE CEDEX au plus tard le 15/07/2022.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://yachtclubgranville.com/national-corsaires-2022/>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Après le 15/07/2022, les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
- jusqu'au samedi 30 juillet à 17 h
- supplément de 20 €

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

	Droits d'inscription jusqu'au 15 juillet	Après le 15 juillet
	Equipage adulte (*) (**)	Supplément
Myth of Malham Cup + National Corsaire	120 €	20 €
Myth of Malham Cup seule	50 €	20 €

(*) **Les équipages étrangers et les équipages jeunes sont les invités de l'AS Corsaire-France qui prend en charge le montant de leurs droits d'inscription, hors supplément.**

(*) Un équipage jeune est un équipage dont chacun des membres est né après le 31 décembre 1995.

(**) **Les propriétaires de Corsaire qui participent pour la première fois à la Myth et/ou au National avec leur Corsaire bénéficient d'une réduction de 50 %, prise en charge par l'AS Corsaire-France, sur le montant de leurs droits d'inscription, hors supplément.**

Sont inclus dans les droits d'inscription :

- L'organisation de la compétition
- Les grutages du samedi 30 juillet et du lundi 1^{er} août
- Les places aux ports du samedi 30 juillet au lundi 1^{er} août

5.2 L'inscription ne comprend pas de repas.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES : sans objet

8. PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 30 juillet 2022 de 09 :00 à 12 :00 et de 14 :00 à 18 :00.
- 8.2 Jauge et contrôles :
Samedi 30 juillet toute la journée, affichage des rendez-vous au Yacht Club de Granville.
Dimanche 31 juillet : contrôles aléatoires à la demande du comité de course, du jury ou du président du comité technique entre 2 heures avant le signal d'attention et l'heure limite du dépôt des réclamations.
- 8.3 Jour de course : dimanche 31 juillet
- 8.4 Nombre de courses : une seule,
- 8.5 L'heure du signal d'avertissement est prévue à 10 h 30.
- 8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide.
- 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 10 h, le samedi 30 juillet ou du moment de leur arrivée à Granville, selon ce qui est le plus tard
- 9.3 [DP] Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :
1) matériel d'armement et de sécurité (cf 4.1 du présent avis de course)
2) équipement de croisière, ceci modifie les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG :
- autant de matelas et de sacs de couchages que de personnes à bord
- un réchaud, deux casseroles ou une casserole et une bouilloire ;
- autant de couverts, assiettes, verres et tasses que de personnes à bord.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

10 VETEMENTS : sans objet

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2 L'Annexe à l'AC 2 indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

- 12.1 Le parcours sera de type côtier.
- 12.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2 Une course validée est nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 Le classement de la compétition sera celui de la course validée.
- 14.5 Un seul classement, incluant les Corsaire et les Corsaire JOG, sera établi. Le classement se fera en temps réel.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du Y.C. Granville à demander au secrétariat

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la course.

17 EMPLACEMENTS AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux seront stationnés sur le ponton V devant le Club House.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU : sans objet**19 PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, l'AS Corsaire France, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

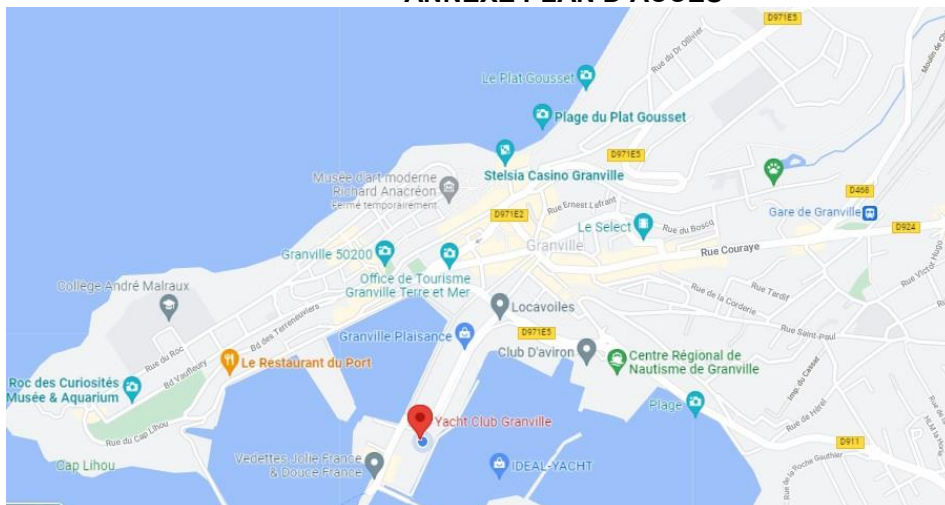
Le Challenge John Illingworth sera confié par l'AS Corsaire France au premier équipage pour une année.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club de Granville
Port de Herel – 50400 GRANVILLE. Téléphone : 02 33 50 04 25

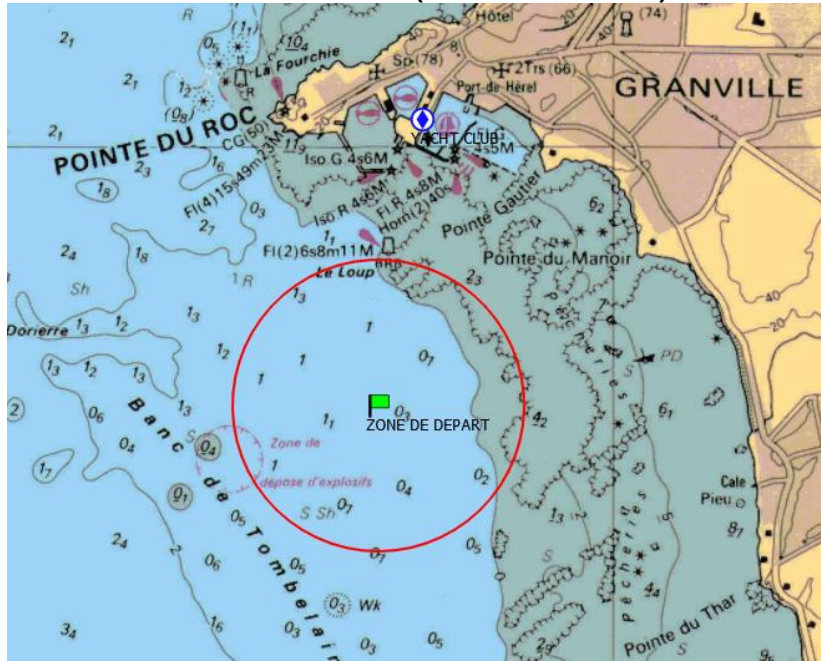
Mail : yachtclub.granville@gmail.com.

Renseignements complémentaires sur <https://www.yachtclubgranville.com>

ANNEXE PLAN D'ACCES

ANNEXE ZONE DE COURSE

ZONE DE DEPART (Course à Granville)



EXEMPLE DE PARCOURS 35 MILLES

